

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 50 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

31 Décembre 1883.

A l'occasion du jour de l'An, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas demain.

SÉANCE DE CLOTURE DE LA CHAMBRE.

C'est bien la séance de clôture d'une session comme celle qui vient de se dérouler. Le grotesque clôt dignement l'odieuse.

M. Sadi-Carnot est venu, aussitôt que le premier douzième du budget extraordinaire a été voté, demander à la Chambre de vouloir bien accepter les crédits rétablis par le Sénat pour le traitement de M^r l'archevêque de Paris et les bourses des séminaires.

La Chambre paraissait indécise. M. Ferry a cru devoir user de son ascendant sur elle et il est monté à la tribune pour expliquer qu'il demandait le rétablissement du traitement de l'archevêque de Paris « avec discrétion, mais avec insistance », par référence pour le Concordat et surtout en raison des incidents européens qui se produisent en ce moment.

Quant aux bourses des séminaires, il est partisan des extinctions par annuités, mais ne croit pas que l'intervention de la majorité de la Chambre ait été de mettre sur le pavé les boursiers actuels. La majorité susdite ne paraissant pas convaincue, le président du conseil a joué de l'humiliation de ces douzièmes provisoires auxquels la résistance de la Chambre acculerait le gouvernement et des promesses tant sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et sur la révision constitutionnelle qui devait être infailliblement — demain on rasera gratis — se produire au cours de la session prochaine. Les promesses sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat avaient passé sans encombre. Mais le mot de révision a soulevé des orages.

Révissionnistes et aussi révissionnistes se sont empoignés. M. Ferry n'a plus été capable de faire entendre une parole vingt minutes durant. M. Brisson s'est égosillé et a époumonné sa sonnette pour obtenir le silence. Les interpellations de collègue à collègue se sont multipliées avec une verve de ton digne du *Rat mort*. Finalement, M. Ferry, qui ne savait comment terminer le discours dans lequel il pétaugeait depuis trois quarts d'heure, s'est empressé de descendre de la tribune en disant qu'on l'insultait.

Il paraît en effet que M. Clovis Hugues, voyant une attaque personnelle dans les paroles de M. Ferry au sujet des partisans de la révision, lui avait crié : Vous êtes un insolent ! Les centres ont applaudi la fugue de M. Ferry, et M. Clovis Hugues est monté à la tribune pour déclarer que menacé de la censure par le président Brisson, il maintenait l'expression dont il s'était servi vis à vis du président du conseil, et M. Brisson a fait voter contre le terrible (?) Marseillais la censure avec exclusion temporaire. — Je ne sortirai pas ! s'est écrié M. Hugues. — Je prie M. Hugues de sortir ! a crié M. Brisson. M. Hugues a hésité deux secondes, puis, avec un geste tragique d'un comique achevé, a pris docilement la porte en s'écriant : « Je ne veux pas jouer les Baudry-d'Asson. »

Remarquez : 1° Que M. Clovis Hugues s'était assuré préalablement que M. Baudry-d'Asson était absent ; 2° que la droite venait de se joindre à l'extrême-gauche pour voter contre la censure prononcée contre M. Clovis Hugues, et vous serez édifié sur le tact et la raideur du citoyen Hugues, aussi bien que sur la dignité du citoyen Ferry.

A cinq heures, M. Jules Roche, qui répond à M. Ferry et qui repousse le rétablissement des crédits, est encore à la tribune ; mais, grâce à l'incident Hugues, il était hors de doute que la majorité était acquise au gouvernement.

L'amendement Jules Roche, réduisant au chiffre primitif le traitement de l'archevêque de Paris, a été repoussé.

De nouveau le scrutin est ouvert sur le rétablissement du crédit de 574,000 francs pour les bourses des séminaires.

Ce rétablissement est adopté par 268 voix contre 195.

Les autres modifications sénatoriales sont adoptées à mains levées.

L'ensemble du budget ordinaire est lui-même adopté par 325 voix contre 29.

M. Paul de Cassagnac, se tournant vers le banc des ministres, s'est écrié : « C'est la droite qui a sauvé le gouvernement. »

A 5 heures 45, M. Brisson donne lecture, du décret de clôture de la session.

Chronique générale.

Signalons une déclaration du gouvernement qui serait grave, si l'on pouvait prendre au sérieux les déclarations de M. Ferry.

M. Jules Roche ayant porté la discussion sur l'article 8 de la Constitution et les droits du Sénat et de la Chambre, M. Ferry a déclaré que cette discussion était inopportune, puisque l'année qui allait s'ouvrir verrait infailliblement la réunion du Congrès et la réforme constitutionnelle. Acculé, le gouvernement, pour sauver le budget, a appelé à son aide la révision qu'il a si soigneusement éludée. La farce n'est point finie.

Serions-nous à la veille d'un conflit avec l'Angleterre ?

Une dépêche de Londres annonce que les nouvelles de Madagascar sont fort graves. Sept ports ont été bombardés par l'escadre de l'amiral Galibert, autant de villes incendiées, un grand nombre de propriétés détruites, tout commerce arrêté. Aussi lord Granville va-t-il proposer en conseil que le gouvernement anglais fasse des représentations à la France au sujet des dommages dont continuent à souffrir les sujets britanniques par suite des opérations maritimes contre Madagascar.

Lucienne retrouva donc l'activité de la vie, pour jouir de ce rapprochement et aussi pour porter de nouvelles croix. Faible encore, il lui fallait franchir la longue distance qui séparait sa demeure de celle de ses parents. Il lui fallait compter les efforts et les privations que leur ruine leur imposait. Il lui fallait sans cesse toucher du doigt la blessure faite à leur cœur et à leur dignité. Il lui fallait entendre leurs anathèmes tandis qu'elle avait bien assez de lutter contre ses propres sentiments. Que de fois elle sentait des flammes s'allumer dans ses yeux ? que de fois une fière parole montait jusqu'à ses lèvres ! Elle baissait la tête, elle gardait le silence, mais au prix de quelle immolation ! Les lois de la conscience chrétienne, si inflexibles et si douces, elle les savait confiées à son courage ; car elle seule pouvait les défendre, et contre les rêves de la vengeance et, sous l'autre toit, le toit ennemi, contre le paganisme moderne, le plus subtil, le plus dangereux de tous, celui qui se partage entre l'indifférence religieuse et le culte des sens.

Malheureusement, c'était sous ce toit que Raoul continuait à chercher des conseils ou plutôt à en recevoir. La jeune main qui aurait voulu le guider ne parvenait pas à le saisir. On le lui enlevait sans cesse, et d'autant plus que, d'instinct, se sentant menacée, la serre maternelle s'appesantissait à l'occasion. Lucienne avait pu s'en convaincre

lorsque ses pleurs, ses reproches, ses supplications déchirantes avaient échoué pour détourner le jeune homme de la soumission qui lui était demandée au sujet de M. et M^{me} de Barli. Lucienne ne pouvait se faire d'illusions. Les chemins qu'elle parcourait, où elle semait, étaient non-seulement épineux, mais arides. Prier, pardonner, attendre, telle était sa tâche de chaque jour. Hélas ! de combien de femmes cette même tâche n'est-elle pas le partage !...

IV

Par un jour d'hiver, il faisait pourtant bon dans ce joli appartement si bien clos, si soigneusement orné, nid soyeux où il semblait que le bonheur dût venir de lui-même s'abriter.

Dès neuf heures, tout était prêt pour faire accueil au seigneur et maître.

Lucienne avait longuement baigné son visage afin d'en effacer les traces de la fatigue et des pleurs.

Sur la cheminée de sa chambre, quelques touffes de violettes étaient placées dans un vase de cristal. Elle savait que Raoul aimait ces fleurs embaumées ; elle voulait que, près des flammes du foyer, il trouvât ce gracieux tribut, un des derniers que la nature consentît à offrir encore.

Quand la jeune femme vit neuf heures approcher, elle plia le caneva dont une partie était déjà

recouverte, et le serra dans un chiffonnier. Elle prit à sa place un vêtement de grosse étoffe auquel il restait quelques points à faire.

Lorsqu'elle le pouvait sans affectation, elle ne manquait jamais de placer sous les yeux de son mari les témoignages de sa charité. Elle savait que l'exemple est toujours contagieux et que l'âme, comme le corps, peut quelquefois retrouver la santé par la seule influence d'une atmosphère.

Depuis peu, on lui avait recommandé un pauvre artiste. L'infortuné avait cherché l'idéal et n'avait trouvé que la misère. Raoul pouvait le visiter avec elle sans éprouver une répugnance qu'il ne fallait pas provoquer. Raoul pouvait apprécier ses travaux, lui acheter quelques toiles, lui procurer quelques commandes. L'homme du monde le plus susceptible ne craint pas de paraître un Mécène au petit pied.

Tout un plan s'élaborait dans l'esprit de la jeune femme quand, à la porte, on frappa un coup sec, un de ces coups qui disent :

« Ouvrez, c'est le maître. »

Lucienne s'avança promptement dans le vestibule et tendit les deux mains à son mari.

— Brrr ! que j'ai froid ! s'écria celui-ci. C'est insensé ! Les bouillottes étaient vides dans la voiture comme dans le chemin de fer !

— Venez vite dans ma chambre. Un bon feu vous attend.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{me} MARTHE LACHÈSE.

Raoul assistait, en spectateur un peu surpris, à la transformation qui s'opérait dans les habitudes de sa femme. Mais rien n'étant venu révéler ce changement à la famille Mauvoisin, aucune pression malsaine ne pesait sur les appréciations du jeune mari. Dès lors, il se bornait à regarder cette femme comme une sorte de caprice, à laisser Lucienne agir à son gré, et même, chose étrange ! à se sentir gagné par un certain respect. Il se trouvait absurde, mais il devait s'avouer que, devant ses yeux, sans qu'il pût dire pourquoi, sa femme avait grandi.

Enfin, l'état de Lucienne s'améliora. Appuyée sur le bras de son mari, elle put faire quelques pas. Le moment de sa guérison complète amena M. et M^{me} de Barli à Paris.

Résolus à chercher une consolation dans le voisinage de leur fille, ils attendaient qu'elle pût les visiter facilement, puisqu'eux-mêmes devaient se tenir à l'écart.

On sait que les magistrats inamovibles, révoqués en septembre 1883 par application de la loi néfaste du 30 août précédent, ont droit à des pensions de retraite proportionnées à la durée de leurs services.

Or, la liquidation de ces pensions, après trois mois écoulés déjà, n'a pas été opérée. Il est permis d'attribuer ces retards non-seulement aux habituelles lenteurs bureaucratiques, mais encore au triste état de nos finances. Ce n'en est pas moins, dit le *Clairon*, une situation fâcheuse à tous égards, et dommageable à ceux qui ont été atteints par la loi d'épuration judiciaire.

Tandis que les ministres, sénateurs et députés palpent exactement, et par mois, de gros appointements, est-il tolérable que des hommes honorables, frappés dans leur carrière par une spoliation imprévue, demeurent plus longtemps lésés dans leurs intérêts mêmes ?

A MM. Martin-Feuillée et Tirard d'aviser à ce sujet. Mais qu'importe une iniquité de plus à nos hommes d'Etat ? N'émergent-ils pas exactement au budget ?

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre !

Un mouvement administratif sera publié dans les premiers jours de janvier.

Deux préfets seront remplacés : l'un mis à la retraite pour cause d'infirmités ; l'autre appelé à d'autres fonctions, mais en réalité mis en disponibilité.

Il y aura quelques changements dans le personnel des sous-préfets.

EN ALSACE-LORRAINE.

Les Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française sont toujours, de la part de l'administration allemande, l'objet des plus misérables persécutions.

L'*Express*, de Mulhouse, annonce qu'un manufacturier de Sainte-Marie-aux-Mines vient de se voir interdire le séjour en Alsace-Lorraine parce que « un Alsacien ayant opté pour la France et tenant à conserver la nationalité française ne peut avoir ni son domicile ni sa demeure en Alsace. »

Autre fait :

Le général Grouvet, membre du comité consultatif de l'artillerie, possède à Molsheim, en Alsace, une propriété dans laquelle il va régulièrement chaque année passer quelque temps.

Il y a environ un mois, comme le général se trouvait à Molsheim, il reçut la visite de deux gendarmes prussiens qui vinrent le prévenir qu'en vertu d'un arrêté d'expulsion pris contre lui par le gouverneur d'Alsace-Lorraine, il avait à quitter le pays dans un délai de deux jours.

Le général Grouvet, étonné d'une pareille mesure, se rendit à Strasbourg pour en connaître les motifs. Il lui fut répondu qu'il n'avait pas, conformément aux règlements en vigueur, fait connaître sa présence à l'administration allemande, et qu'il était soupçonné de prendre des notes et des plans. Le général ne put obtenir qu'un sursis de vingt-quatre heures.

Raoul obéit à l'invitation. Il se jeta sur un pouff, étendit ses mains et ses pieds devant la flamme.

— Ah ! j'étais à moitié figé !

Il savoura un moment la douce impression de chaleur qui revenait à ses membres, qui se mêlait à sa respiration. Alors, se tournant vers Lucienne :

— Maintenant que je reprends l'existence, laissez-moi vous saluer, dit-il, un peu mieux que je ne l'ai fait.

— Embrassez-moi, dit Lucienne qui s'était assise près de son mari.

De ses lèvres ornées de fines moustaches blondes, Raoul effleura le beau front, qui se penchait vers lui.

— Eh bien ! dit Lucienne, vous êtes-vous beaucoup amusé ?

— Peuh ! Pas trop, je vous assure. La Chénaie est bon enfant, mais, au bout de quelques heures, il devient fatigant. On n'est pas loquace comme cela, ma parole !

— Étiez-vous seul avec lui ?

— Tout seul. Vous savez qu'il m'avait emmené à l'improviste. Aussi il m'a fallu soutenir le feu de la conversation...

— Oh ! dit Lucienne en riant, je crois que ce devait être pour vous une tâche bien pénible. Pendant toute une journée...

— Et une soirée. Sans compter que La Chénaie est bien plus aimable avant son dîner qu'après.

AU TONKIN.

Le gouvernement a été informé qu'après la prise de Son-Tay, la Chine a ordonné à ses troupes régulières d'évacuer Bac-Ninh et de se porter à quinze kilomètres en arrière. Mais — il y a un mais — elle s'est bien gardée d'user de son influence pour entraîner à la suite de ses propres soldats les troupes annamites et les Pavillons-Noirs. Si elle recule devant le menace d'un *casus belli*, elle n'en continuera pas moins à guerroyer contre nous en se servant des bandes irrégulières. Elle ne nous fera pas la guerre, elle nous la fera faire.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de l'évacuation de Bac-Ninh par les troupes chinoises nous donne à penser que l'éventualité d'une rupture avec le Céleste-Empire doit être pour le moment écartée. A ce point de vue, elle présente une sérieuse importance et nous l'enregistrons avec satisfaction.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 décembre.

La reprise continua toujours un peu, provoquée par des raisons qui sont essentiellement momentanées. Ce mouvement se manifeste toujours aux approches de la fin du mois, car les rachats sont assez nombreux. La haute finance aide peut-être à ce relèvement qui lui permet d'établir ses bilans dans des conditions plus avantageuses.

Les acheteurs escomptent aussi l'effet que produira, selon eux, la prise de Bac-Ninh que l'on considère comme très-prochaine, si même elle n'est pas déjà effectuée. Les cours peuvent s'améliorer, mais les causes de dépréciation que nous avons déjà exposées n'en subsistent pas moins.

Les rentes montent, mais la nécessité d'un emprunt se montre de plus en plus évidente. On s'accorde à croire qu'il sera officiellement annoncé en janvier.

Le Suez que nous retrouvons également en reprise est cependant toujours à la veille de faire d'énormes sacrifices pour satisfaire aux exigences du commerce anglais.

Nous avons cité précédemment des chiffres que nos lecteurs n'ont pas été sans remarquer, et qui sont en désaccord avec la hausse. Aussi nous croyons que ce mouvement est tout à fait passager.

La Banque de France est comme les rentes en légère reprise, mais elle n'en reste pas moins avec un chiffre indéniable de 15 millions de moins de profits pour l'année 1883 ; l'état actuel des affaires fait craindre que pendant quelque temps encore la Banque de France ne soit pas plus favorisée que cette année.

Les lourdes charges que le Lyon doit supporter ne promettent guère d'augmentation de dividende pour l'avenir, bien au contraire, la diminution en est certaine et ne justifie nullement les cours actuels.

Le 3 0/0 est à 75.75 et 75.85 ; l'amortissable à 77.85 et 77.90 ; le 4 1/2 0/0 1883 à 105.75 et 105.90.

La Banque de France à 5,080 et 5,090. Le Suez à 1,915 et 1,930. Le Lyon à 1,230 et 1,240.

Le Crédit Foncier est très-demandé entre 1,215 et 1,222.50. L'Extérieure Espagnole cote 56 9/16 et 56 5/8. L'Unifiée d'Egypte à 315.

Légère réaction en clôture : 105.70 le 4 1/2 0/0 1883 ; 1,230 le Lyon ; 1,907.50 le Suez.

Nous croyons toujours fermement que ce léger mouvement de reprise n'est que momentané et qu'il s'arrêtera bientôt pour céder la place à la baisse.

— Quelle horreur ! que dites-vous ?

— La vérité, ma chère. Le concerto de violon n'en allait pas mieux.

— Je le comprends sans peine, dit la jeune femme. Comment, mon ami, vous, si comme il faut, pouvez-vous fréquenter des gens qui ont de pareilles habitudes ?

— Ah ! bien ! si on regardait de trop près, on ne fréquenterait personne.

— Si l'on vous croyait sur parole, vous donneriez une belle idée de la société.

— Ce serait peut-être la plus juste, dit-il en riant. Aussi, même en action, je prêche la tolérance. Passez-moi ce morceau de bois, si vous pouvez. Il ne fera pas mal dans cet ensemble incandescent. Ah ! que les lézards sont heureux !

— Dans cette saison, surtout.

— Vous avez raison. Je voulais dire les grillons.

Et il remua les bois embrasés afin d'exciter encore la chaleur.

— Donc, poursuivit Lucienne, vous avez chassé ?

— Quelle plaisanterie ! Nous avons aperçu quelques lièvres qui se sont sauvés sans nous dire bonsoir. La Chénaie est bon tireur, je vous en réponds. Tout ce qu'il visait n'en courait que mieux. Moi, j'ai tué deux perdreaux. Nous sommes rentrés fort tard, gelés, crottés, éreintés en chasseurs consciencieux. Nous avons dîné, moi très-bien, lui trop bien. Nous avons déchiffré ensuite

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Demain mardi, à l'occasion du Jour de l'An, M. le Sous-Préfet de Saumur recevra de midi à 2 heures.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décret du 28 décembre, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a nommé au grade de chevalier de la Légion d'Honneur :

M. de Bellegarde, chef d'escadrons de cavalerie, instructeur en chef d'équitation à l'École d'application de cavalerie ; 23 ans de service, 1 campagne.

M. Cardinal, commis d'administration à l'École d'application de cavalerie ; 25 ans de service, 3 campagnes.

Par décret du 28 décembre, la médaille militaire a été conférée aux soldats dont les noms suivent :

M. Fargier, cavalier de manège à l'École d'application de cavalerie ; 27 ans de service ; 3 campagnes.

M. Hans, cavalier de manège à l'École d'application de cavalerie ; 27 ans de service ; 2 campagnes.

GENDARMERIE. — Par décret du 28 décembre, la médaille militaire a été conférée à M. Freulon (Auguste), gendarme de la brigade de Saumur ; 25 ans de service, 4 campagnes.

Nous avons annoncé que M. Bergasse Dupetit-Thouars devait être promu au grade de vice-amiral, et que le nom de M. le contre-amiral Courbet était également mis en avant.

On assure aujourd'hui que M. le vice-amiral Véron, placé dans la 2^e section de l'état-major général, serait en effet remplacé par M. Bergasse Dupetit-Thouars, mais que l'amiral Courbet pourra être aussi nommé vice-amiral pour faits de guerre.

C'est dans ce seul cas que le gouvernement peut créer un emploi nouveau.

Hier, vers 3 heures du soir, en de nos concitoyens, M. Jalambic, marchand revendeur, âgé de 63 ans, a été frappé de mort subite au cours d'une partie de billard qu'il jouait à la Société Poisson.

M. Jalambic a succombé à la rupture d'un anévrysme.

TOURS.

On lit dans l'*Union libérale* :

« Le bruit court que M. Charpentier aurait donné sa démission de maire de Tours. Jusqu'à présent cette nouvelle ne s'est pas officiellement confirmée. »

Nous apprenons à la dernière heure, dit

une partition de Membre. Mais, au bout de vingt minutes, j'y ai renoncé. Il voulait chanter les trios tout seul. Il a pris son violon. Quand j'ai vu dix heures arriver, je l'ai abandonné à son sort.

— C'était ce que vous aviez de mieux à faire. Avez-vous bien dormi ?

— Comme un vrai campagnard, après un pareil exercice. Je me suis levé de bonne heure. Je n'avais pas envie de manquer le train. Comme La Chénaie était revenu à des idées lucides, il m'a conduit lui-même à la gare. Voilà, ma chère amie, le récit de mon expédition. Aventures modestes, comme vous voyez.

— Vous ne deviez pas compter sur des faits bien extraordinaires.

— Non, mais, de vous à moi, je comptais sur un plaisir plus vif.

— Que voulez-vous ! si M. La Chénaie vous adresse une seconde invitation, vous la refuserez, voilà tout.

— Si je le puis, ce sera sans désolation. Et vous, Lucienne, qu'êtes-vous devenue ?

— J'ai vu votre mère, comme il était convenu. Pais, je suis allée dîner chez mes parents.

Le front de Raoul s'assombrit sur le champ.

— Ils vont bien ? demanda-t-il avec un peu d'effort.

Lucienne secoua tristement la tête.

— Ma mère tousse beaucoup, dit-elle. Mon père avait l'air extrêmement fatigué.

(A suivre.)

MARIE LACHÈSE.

le *Journal d'Indre-et-Loire*, que ce bruit est confirmé.

Comme Angers, la ville de Tours n'a plus de maire.

Un honorable père de famille de la commune de Saint-Lyé (Loiret), P. M..., vient de subir les conséquences de la loi sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire.

Le 15 décembre, à 10 heures, les gendarmes de Neuville allèrent le cueillir chez M. le maire de Bougy, où il travaillait comme journalier.

Arrêté et conduit au chef-lieu de canton, il y trouva l'hospitalité de la prison.

Le lendemain, les gendarmes le firent monter en chemin de fer et allèrent l'écrouer à la maison d'arrêt d'Orléans.

Et pourquoi toutes ces sévérités ? Parce que ce pauvre père de famille, obligé de travailler avec sa femme chez les autres, retient à la maison l'aînée de ses enfants pour garder les plus petits.

Les frais de procédure, de jugements, de contrainte et autres s'élevaient à la somme de 23 fr. 94 c. (*Journal du Loiret.*)

Théâtre de Saumur.

La direction nous annonce, pour mercredi 2 janvier, l'une des plus brillantes représentations d'opéra que l'on puisse désirer : *Fra-Diavolo* et *Les Charbonniers*.

L'œuvre d'Auber nous permettra d'applaudir M. Le Roy, qui vient de retrouver à Angers, sous les traits de Fra-Diavolo, ses succès d'autrefois à l'Opéra-Comique. Le rôle de Zerline sera tenu par M^{lle} Henriette Gérald, l'excellente première dugazon. MM. Constance, Isaac, Lamy, Labranche et M^{lle} Bonnaud rempliront les autres principaux rôles.

Voici maintenant les lignes que le *Patriote* a consacrés à l'interprétation de la charmante opérette qui terminera le spectacle :

« Les *Charbonniers* obtiennent toujours le plus vif succès. C'est de toutes les petites pièces de l'année la mieux choisie et la plus gentiment jouée. Le comique est de bon aloi et le rire qu'il excite est un de ces rires bien portants dont la force grossière ni les plaisanteries graveleuses ne possèdent le secret. Il y a là quatre types fort drôlement dessinés, et qui ressortent avec ce relief de vérité qui n'exclut pas le grossissement du ridicule. MM. Labranche, Lamy, Leprin et M^{lle} Dalbrét méritent les plus vifs éloges pour la façon dont ils comprennent leur rôle. Il faut n'avoir jamais franchi le seuil de ces sanctuaires de la paperasse où s'étale, dans une atmosphère de routine tracassière et de décisions poudreuses, l'administration que l'Europe nous envie, pour ne pas trouver dans ses souvenirs la silhouette du secrétaire, hargneux, bougon, excédé, que nous offre Labranche. On n'a pas l'air plus honnête homme que Leprin, au sens particulier que M. le secrétaire du commissaire de police donne à ce mot. Le Cantal ne produit pas de Cargognol plus solidement campé dans sa carrure d'Auvergnat, que Lamy, le comique dont l'entrain et les effets un peu à grosse peau ne manquent jamais de mettre le public en belle humeur. Les rosiers de Saint-Flour sont peut-être plus robustes et d'allure moins distinguée que M^{lle} Dalbrét ; mais jamais marchande de charbon du faubourg Saint-Antoine n'a eu pour attirer la clientèle plus joli minois, gaieté plus cordiale, plus franc rire aux dents blanches. — *Réal-Deluz.* »

CHRONIQUE MUSICALE

Le Concert du 27 Décembre.

L'orchestre si remarquable de l'Association artistique d'Angers, applaudi déjà en notre ville il y a trois ans, est venu rechercher de nouveau les suffrages du public saumurois.

C'était pour nous une bonne fortune inespérée, un véritable événement, d'entendre cette phalange harmonieuse qui jouit dans le monde musical, à l'étranger aussi bien qu'en France, d'une réputation exceptionnelle justement méritée. Que de villes importantes feraient volontiers des sacrifices pour posséder pendant quelques heures le merveilleux orchestre angevin, d'une des Lamoureux et des Padeloup ! Nantes et Tours l'ont obtenu à plusieurs reprises et à grands frais ; aussi, c'est grâce à sa proximité du chef-lieu que Saumur a eu deux

foi l'honneur de recevoir l'association, privilège que peuvent lui envier des cités plus éloignées.

Le Concert populaire du 27 décembre avait réuni dans notre salle de spectacle une nombreuse et élégante société. Toutes les premières places, stalles, balcon, loges de balcon et baïonnaires, avaient été retenues à l'avance; mais les places moins chères, prises au bureau, n'ont pas produit ce que l'on avait espéré. — Vraiment, l'éducation musicale aurait encore, à Saumur, bien du chemin à faire pour amener les masses à goûter la belle et bonne musique des grands maîtres.

La *Symphonie pastorale*, œuvre sublime de Beethoven, ouvrait le concert. C'est une création ravissante de jeunesse, de pureté, de fraîcheur, où la musique pittoresque a été portée à son plus haut degré de perfection. Dans cette merveilleuse symphonie, l'auteur a pris soin d'expliquer les sentiments qu'il décrit, ou les tableaux qu'il veut peindre, dans de courtes légendes explicatives placées en tête de chaque partie de l'œuvre.

Écoutez ce début: ce sont bien, comme l'indique le livret, les sensations douces que l'on éprouve en arrivant à la campagne; il s'exhale un parfum rustique de ces mélodies au trait franc et naïf, et de ces harmonies simples et vigoureuses. Le n° 2, scène au bord du ruisseau, est plus poétique; sur un pittoresque dessin de violoncelles et d'altos, simulant le murmure d'un ruisseau, se dégage une amoureuse conversation entre le berger et la bergère, tendre entretien interrompu par le ramage des oiseaux. Le n° 3 nous transporte au village, au milieu des amusements des villageois; rien de gai comme ce rondo se développant allégrement jusqu'au moment où les contrebasses en tremolo annoncent l'approche de l'orage. Ici, le génie de Beethoven éclate dans toute sa majesté; cette peinture des éléments déchaînés restera toujours comme un chef-d'œuvre d'harmonie imitative. Mais l'orage se calme, les bergers s'appellent de vallons en vallons, et un hymne d'actions de grâce, répété d'abord par tous les instruments, se termine par un majestueux ensemble de toutes les voix de l'orchestre.

En écoutant ces pages immortelles, qui de nous n'a revu un paysage qui lui était familier? Cette symphonie est à la portée de toutes les intelligences. Ce n'est point de la musique abstraite comme dans certaines œuvres de Beethoven; c'est la peinture fidèle des mille et mille bruits dont se compose les harmonies de la nature, et elles sont à plaindre les personnes pour qui toutes ces beautés restent lettres closes.

Inutile de parler de l'exécution de ce splendide ouvrage par l'orchestre de l'Association, supérieurement dirigé par M. Gustave Lelong, dont le nom jouit aujourd'hui d'une très-grande notoriété. Que pourrions-nous dire, en fait d'éloges, qui n'ait déjà été dit et répété cent fois par des plumes autorisées?

Après la *Symphonie pastorale*, vivement applaudie à plusieurs reprises, le succès a été pour le *Rouet d'Omphale*, de Camille Saint-Saëns. C'est magnifique! Les autres morceaux du programme: les *Dances hongroises* de M. Jules Bordier, l'ouverture de *Freischütz*, le *Carnaval* de Guiraud, etc., ont été écoutés avec le même plaisir, exécutés avec la même perfection. Tout a été parfait et peut se résumer ainsi: triomphe pour l'Association artistique.

M^{lle} Carlotta Patti, que nous n'avons point revue depuis la fin de novembre 1868, s'est fait entendre dans plusieurs morceaux. Les années n'ont pas trop altéré la voix de l'éminente cantatrice. M^{lle} Patti a obtenu un très-grand succès, notamment par la façon dont elle a dit l'*Eclat de rire*, d'Auber, qu'elle avait chanté ici il y a quinze ans. L'auditoire l'a chaleureusement applaudie et appelée avec autant d'enthousiasme que d'insistance.

À notre grand regret, nous n'avons pu apprécier le talent de l'habile violoncelliste, M. de Munck, retenu à Angers par indisposition. À sa place, M. Louis Gorin, qui fait partie de l'orchestre des Concerts populaires depuis sa fondation, a exécuté une variation sur la flûte avec accompagnement d'orchestre. Malgré les souvenirs laissés ici comme virtuose par M. Charles Molé fils, M. Gorin a conquis de suite les sympathies et a reçu des applaudissements mérités.

Comme nous le prédisions la semaine dernière, le concert du 27 décembre 1868 sera cité comme le plus brillant qui ait jamais été donné à Saumur.

Des remerciements sont dus à l'Association artistique. — MM. Jules Bordier et Louis de Romain particulièrement. — à M. Jules Breton, l'excellent administrateur, à M. Gustave Lelong, l'habile chef de l'orchestre renommé des Concerts angevins, et à cette légion de vaillants musiciens qui le composent, pour les heures délicieuses qu'ils nous ont procurées. Et, pour l'année qui va s'ouvrir dans quelques heures, nous souhaitons au public de notre ville de bonnes représentations d'opéra, et surtout, à la prochaine saison, une soirée semblable à celle qui vient de lui être offerte par l'Association artistique d'Angers. L. D.

Le Festival Saint-Saëns.

Voici en quels termes le *Figaro* a rendu compte du festival donné à Angers, il y a quinze jours, en l'honneur de Saint-Saëns:

« Il vient d'être donné, à Angers, un festival en deux journées, en l'honneur de M. Camille Saint-Saëns. C'est l'Association artistique de cette ville, la plus musicale de l'ouest de la France, qui avait organisé ces deux supérieures séances. L'orchestre et les chœurs, soigneusement stylés par l'habile chef d'orchestre de l'Association, M. Gustave Lelong, étaient admirablement préparés, lorsque M. Saint-Saëns est arrivé à Angers pour diriger l'exécution de ses œuvres.

« Ces deux journées se sont passées en ovations pour le jeune maître, et malgré le brillant accueil auquel il est habitué à l'étranger comme en France, M. Saint-Saëns conservera un souvenir ineffaçable des manifestations enthousiastes dont il a été le héros dans la cité angevine. »

Variétés.

LE PREMIER JOUR DE L'AN.

Encore quelques heures et une année nouvelle va succéder à celle que nous venons de parcourir.

Si nous nous entretenons du grand sujet d'actualité, des étrennes?

Nonius Marcellus donne l'origine de ce mot.

Selon lui, elle remonterait au temps des premiers Romains. Tullius, roi des Sabins, ayant regardé comme un bon augure le caducéon qu'on lui fit, le premier jour de l'an, de quelques branches coupées dans un bois consacré à *Strenna*, déesse de la force, autorisa cette coutume dans la suite, et donna à ces présents le nom de *Strenna*.

Les premières étrennes offertes furent du miel, des figues et des dattes enveloppées dans de minces feuilles d'or. On témoignait ainsi à ses amis qu'on leur souhaitait une vie douce et agréable.

Le premier jour de l'an était un jour de fête à Rome, et pourtant le peuple ne demeurait pas, ce jour-là, inactif. Chacun commençait à travailler à quelque chose de sa profession, afin de n'être pas paresseux le reste de l'année.

C'est un salutaire exemple qui nous est légué. Les premiers chrétiens désapprouvèrent d'abord la coutume des étrennes, parce qu'elle avait trait aux cérémonies du paganisme; mais quand elle n'eût plus d'autre but que d'être un témoignage d'estime ou de vénération, ils cessèrent de la condamner.

Avant que la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur fût célébrée par l'Église le premier janvier, cette époque, loin d'être un jour de fête pour les chrétiens, était un moment de jeûne et de pénitence.

Le premier janvier ne fut pas toujours le premier jour de l'an.

En France, le commencement de l'année a souvent varié: sous la première race de nos rois, ce fut le premier mai, jour où l'on passait les troupes en revue; sous les Carolingiens, ce fut le jour de Noël, au solstice d'hiver. Dans la troisième race, il fut fixé au jour de Pâques. C'est un édit de Charles IX, daté de 1564, qui a ordonné que l'année commencerait le premier janvier.

En France, comme dans la Rome antique, on a l'habitude de s'adresser, à cette époque, des compliments et des souhaits. On est prodigue de vœux et de protestations. La plupart du temps, on ne pense pas à ce que l'on dit, mais ça ne fait rien. La politesse est chose reconnue nécessaire.

Comme les Chinois, nous savons à merveille comprendre son utilité et le parti qu'on en peut tirer. On a coutume aussi chez nous, au renouvellement de l'année, de faire à ses proches, à ses enfants, à ses relations des cadeaux, des dons qui entretiennent l'amitié.

Mais, avec le temps, tout, naturellement, a changé de face.

On rirait fort aujourd'hui de l'envoi de figues, de dattes ou de miel.

Pour le coup, si cet âge d'or reflorissait, nos marchands de cachemires, d'objets d'art et de bibelots n'auraient qu'à fermer boutique.

Mais ils n'ont pas besoin de craindre. Le luxe, cette lèpre qui nous ronge, a monté, toujours monté, comme une mer envahissante. Il a atteint, maintenant, les dernières limites et menace de tout submerger. Si le farouche Caton revenait au monde, il aurait beau jeu de répéter: *O tempora! O mores!* Bien moins qu'autrefois encore sa voix serait écoutée. Plus que jamais, il prêcherait dans le désert.

C'est sans doute la difficulté de donner, — difficulté qui, chaque jour, il faut en convenir, s'accroît et devient de plus en plus gênante, — qui arrête certaines gens et les empêche de délier, à propos, les cordons de leur bourse; mais beaucoup aussi se servent de ce prétexte pour excuser une sordide avarice.

De tout temps il y eut des hommes qui ont à regret fouillé à l'escarcelle, et qui ont marchandé à l'artisan, au pauvre, à l'ouvrier, une obole bien méritée. Pour ceux-là, l'approche du premier janvier est un crève-cœur.

La malice des hommes s'est exercée sur le compte de ces personnalités.

Les épigrammes ne leur ont pas fait défaut. On pourrait en citer jusqu'à cent.

Il suffit d'en rappeler une, très-spirituelle d'ailleurs, et que tout le monde, assurément, connaît:

Ci-gît, dessous ce marbre blanc,

Le plus avare homme de Rennes,

Qui mourut tout exprès le dernier jour de l'an,

De peur de donner des étrennes.

Dépensons surtout à ce moment de l'année, et dépensons bien. C'est plus particulièrement l'heure de faire des heureux, saisissons-les. Il est agréable et doux de contempler des visages ouverts et riant. Ne nous refusons pas ce plaisir. Combien de déshérités de la nature ont besoin de notre aide? Ne leur faisons pas défaut.

Dans notre acte même, nous trouverons une juste récompense, et ce sera noblement inaugurer l'année nouvelle.

FR. DU MESNIL-GUYON.

LE GUI.

Le *Moniteur universel*, à propos des fêtes de Noël, a donné des détails intéressants sur le commerce de la Normandie avec l'Angleterre.

Non-seulement les Normands fournissent aux Anglais leurs volailles pour le jour du Christmas, mais encore du gui pour orner les surtoutes des tables d'outre-Manche:

« Il s'agit de la plante parasite dite le gui, qui était en honneur chez nos aïeux les Gaulois pour leurs cérémonies religieuses. Nos paysans n'ont point conservé la même vénération pour cette plante qui s'attache aux branches de leurs pommiers.

« Le druidisme, tout à coup retrouvé par quelque libre-penseur pour faire pièce au christianisme, aurait beau vouloir recruter des prosélytes parmi eux, que le gui ne leur semblerait pas facilement mériter tant de considération. Combien de femmes de campagne ne songent point encore à s'en orner la tête, à l'imitation de la prêtresse Velléda!

« Mais si la plante jadis sacrée n'inspire actuellement au paysan normand qu'une médiocre estime, il l'apprécie toutefois un peu plus depuis que les Anglais la recherchent pour en décorer l'intérieur de leurs maisons à l'occasion des réjouissances du Christmas.

« Autrefois le paysan laissait envahir ses arbres fruitiers par cette végétation parasite, et ne trouvait pas le temps d'en émonder ses plantations.

« Aujourd'hui que les Anglais lui achètent le gui pour ajouter à l'éclat de leurs manifestations gastronomiques, il s'est décidé à détacher la plante pernicieuse à sa récolte et à aller la vendre à la ville aux entrepositaires chargés d'en approvisionner la Grande-Bretagne.

« Aussi voit-on de nombreuses charrettes apporter des monceaux de la plante druidique, aux branchages entrecroisés, au feuillage d'un vert pâle semé de graines blanches et transparentes comme des boules de verre. Des gens parcourent les campagnes pour faire la récolte et détacher des

arbres et des haies le gui sacré devenu un objet d'exportation.

« Dès qu'il est cueilli, on le dépose en toute hâte dans de grandes caisses à claire-voie connues sous le nom de *harasses*, que l'on transporte sur le pont des paquebots qui lui feront traverser la mer, ainsi protégé et aéré, pour le livrer en Angleterre à des marchands, lesquels le revendront en détail selon les besoins d'ornementation des grandes et petites demeures anglaises au jour du Christmas.

« C'est ainsi par quantités énormes que cette verdure, dédaignée par le goût français pour la célébration des fêtes publiques ou privées, est transportée de l'autre côté de la Manche.

« Sur le sol français, au port d'embarquement, une harasse cubant de 2 à 3 mètres revient à 2 fr. 50 ou 3 fr. Parvenue en Angleterre, elle vaudra de 6 à 8 fr., mais l'acheteur du gui retirera plus certainement que l'acheteur de volailles un bénéfice par la vente au détail d'une plante dont le transport par mer, augmenté des frais de sa récolte, aura fait hausser le prix.

« En effet, un mince bouquet de branches de gui coûtera, avant le jour de Christmas, de 50 à 60 centimes.

« Pour ce genre de commerce, ce serait peut-être s'avancer beaucoup de dire qu'il s'établit un cours comme pour l'achat des dindons et des oies. Des circonstances diverses peuvent influer sur les marchés qui se concluent pour l'acquisition de cette plante sauvage. Si grande que soit son abondance en Normandie et au-delà, il peut arriver que la récolte du gui soit rendue plus difficile par la nécessité de recherches plus étendues et une augmentation de salaire réclamée par les cueilleurs.

« Mais on peut croire, en toute assurance, que le paysan normand ne donne pas pour rien la plante vénérée de ses aïeux, bien qu'on l'en débarrasse, et que s'il prend la peine de l'arracher de ses pommiers et de la livrer à ceux qui la lui demandent, c'est qu'il y trouve son profit.

« Hurrah pour le gui de France! »

CONSEILS ET RECETTES.

CHAUFFAGE DES FOURS.

On vient de faire, dans une manutention de l'État, une série d'expériences sur le chauffage des fours par différentes essences de bois.

Il résulte de ces pratiques que le bois de tremble produit moins de calories (chaleur) que le bois de bouleau; que ce dernier et le bois de sapin du nord donnent moins de calories que le bois de pin maritime; ce dernier, quoique gelé, avait conservé sa résine, donné 18 p. 0/0 plus de calories que les précédents, soit environ un tiers d'économie pour le chauffage.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

Mercredi 2 janvier 1884.

FRA-DIAVOLO

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

Distribution:

Fra-Diavolo.....	MM. G. Le Roy.
Lorenzo.....	F. Constance.
Lord Kokbourg.....	Lamy.
Mathéo.....	Charles Isaac.
Giacomo.....	Labranche.
Beppo.....	Carrell.
Francesco.....	Hennesse.
Un carabinier.....	Plébat.
Zerline.....	M ^{lle} Gérald.
Milady Pamela.....	Z. Bonnaud.
Carabiniers, paysans, paysannes, garçons d'auberge, servantes, etc., etc.	

Le spectacle sera terminé par:

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte, de M. Philippe Gille, musique de J. Cosrà.

Distribution:

Pierre Cargougnol.....	M. Lamy.
Thérèse Valabrègue.....	M ^{lle} Berthe Dalbrel.
Bidard.....	MM. Labranche.
Tardivel.....	Carrell.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 29 Décembre

Blé semence (l'h.)	—	Huile de noix	50	130	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy ⁿ	18	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge	65	Luzerne	780	70	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	45	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	30	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité 52 k. 500	42	—	—
Chenevis	30	— 2 ^e	39	—	—
Farine, culas	157	— 3 ^e	35	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{re} qualité	200 à 250
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à 150
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{re} id.	100 à 150
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à 100
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{re} id.	100 à 150
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{re} id.	90 à 100
Id. 1883, 2 ^e id.	80 à 90
La Vienne, 1883, 1 ^{re} id.	60 à 65
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1883, 1 ^{re} id.	140 à 150
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à 120
Champigny, 1883, 1 ^{re} qualité	200 à 250
Id. 1883, 2 ^e id.	170 à 200
Id. 1883, 3 ^e id.	150 à 170
Varrains, 1883, 1 ^{re} id.	120 à 150
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à 120
Bourguell, 1883, 1 ^{re} qualité	150 à 180
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à 120
Id. 1883, 3 ^e id.	80 à 100
Id. 1883, 4 ^e id.	60 à 80
Restigné 1883, 1 ^{re} id.	140 à 150
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à 120
Chinon, 1883, 1 ^{re} id.	135 à 150
Id. 1883, 2 ^e id.	130 à 140
Id. 1883, 3 ^e id.	100 à 120
Id. 1883, 4 ^e id.	80 à 100

Étrennes Musicales 1882

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES CÉLÈBRES DE J. KLEIN

DIAMANT DU CŒUR, valse nouvelle (grand succès).
VALSES POUR PIANO: Vierge de Raphaël, Fraises au Champagne, Parfums Capiteux, Au Pays Bleu, Neige et Volcan, Cerises Pompadour, Pazza d'Amore, Pommes de Vivines, M^{lle} Printemps, Lèvres de feu, Patte de Velours, Larmes de Crocodile, Petits Soupers, Cuir de Russie, Pêché Révé.

POLKAS: Tête de Linotte, Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif, Truite aux Perles. — France Adorée, Marche Nationale, Radis Roses, Mazurka, Royal-Caprice (gavotte Louis XV).

VALSES CHANTÉES: Fraises au Champagne, Parfums Capiteux, Cerises Pompadour, Pazza, Larmes de Crocodile. — MÉLODIES: Rayons Perdus, Soupir et Baiser, Barcarolle du Lac de Genève.

Prix des Œuvres de J. Klein: Piano seul ou Valses chantées, 2 fr. 50 c. — A 4 mains, 3 fr. — Mélodies, 1 fr. 70 c. — Nouvelles simplifiées (sous le titre de *Broderies d'Argent*): Diamant du Cœur, Patte de Velours, Vierge de Raphaël, valse; Peau de Satin, polka, chaque, 1 fr. 70. Réception franco contre le montant en timbres-poste, à COLOMBIER, Éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

A Saumur: chez M^{me} MERCIER-FISCHER, place de la Bilange, et chez MM. L. FISCHER et fils, rue d'Orléans.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 144: Prédications pour l'an 1884. Le cas de M. des Michels, ambassadeur de la République. La guerre du Tonkin. Ce que nous coûtent nos députés. La tabatière de Danton. Petite chronique municipale. Nouvelles à la main. Chanson sur l'air des *Pirates*.

ÉTRENNES Donnez aux personnes qui vous sont sympathiques un abonnement d'un an à la *Lanterne d'Arlequin*. Chaque dimanche, lorsque cette charmante et intéressante publication leur arrivera par la poste, elles penseront à vous et vous remercieront. Si vous êtes abonné à notre journal, tous les abonnements d'étrennes que vous voudrez donner vous seront concédés au prix de 5 francs seulement. Envoyez une bande avec le mandat postal.

ALMANACH D'ARLEQUIN Il n'y a pas une minute à perdre pour envoyer les demandes si l'on veut être sûr d'arriver à temps. C'est l'almanach le plus intéressant et le meilleur marché de tous ceux qui ont paru cette année. — 20 cent. (25 cent. franco). Le cent 15 fr. — A Tours, rue Richelieu, 14. A Paris, boulevard Saint-Germain, 195.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PREUX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

DEMANDE En Séparation de Biens.

D'un exploit du ministère de DELAUNAY, huissier-audencier à Saumur, en date du vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

Il appert: Que M^{me} Catherine-Louise-Marie Tarode, épouse du sieur Joseph Fretay, cultivateur, avec lequel elle demeure commune de Chenetille-les-Tuffeaux, a formé contre ledit sieur Joseph Fretay, son mari sus-nommé, qualifié et domicilié, sa demande en séparation de biens,

Et que M^e V. Le Ray, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n° 12, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conform: par moi, avoué soussigné.

A Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

(1) V. LE RAY.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 6 janvier 1884, à midi,

Dans une maison située à Montreuil-Bellay, route de Thouars, où est décédé M. René Dagot, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M. Dagot.

On vendra notamment: tables, chaises, batterie de cuisine, lit, linge de corps et de ménage, couettes, bascule, moulin à passer la farine et une foule d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en: Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc.;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix: 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

Études de M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne), et de M^e ROBIN, notaire à Château-gontier (Mayenne).

A VENDRE OU ÉCHANGER

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

LES PROPRIÉTÉS D'Erbrée et de Beaubigné

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Château-gontier, route de Laval.

1^o CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et futaies, fermes de Beauchêne, la Mercerie et la Drajeonnière; ensemble 100 hectares.

Revenu minimum garanti, 10,000 f.

2^o Ruines du château de Beaubigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (3 paires de meules), 10 hectares de prés; ensemble 135 hectares.

Revenu minimum garanti, 14,000 f.

Un seul tenant. — Belle situation sur les côtes de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser auxdits notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

CIDRES

De NORMANDIE et de BRETAGNE

Depuis 25 fr. la barrique.

S'adresser à M. René ROUSSEAU, rue Beaurepaire, 16, Saumur. (841)

CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 15 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

OBJETS D'ART et ANTIQUITÉS

LIVERANI

45, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologna, Miniatures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école Italienne, Miniatures sur cuivre de Guido Reni.

Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vieux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupe cristal de Murano, près Venise, Broderies sur soie, Velours de Gènes, Brocatelles, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Effilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fautaux en dentelle ancienne, Nappes avec entre-deux effilés dans la toile.

Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne.

AUTHENTICITÉ GARANTIE.

Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 1 heure à 5 heures, dimanches et fêtes exceptés.

La Maison GELLUSSEAU et RICHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désirant faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

L'OUEST

C^o ANONYME D'ASSURANCES sur la VIE
CAPITAL: 2 MILLIONS

Placement des fonds des assurés et des rentiers en contrats hypothécaires garantis par un domaine immobilier s'élevant à près de 100 MILLIONS.

RENTES VIAGÈRES immédiates et différées aux taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES avec remboursement au décès du rentier, de la moitié ou de la totalité du capital de la rente.

ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort. — Dotation d'Enfants.

S'adresser pour tous renseignements à Paris au Siège social, Rue des Capucines, 22. Dans les Départements, aux Agents de la Compagnie.

A M. CHOUANIERE, représentant de la Compagnie, à Saumur, rue Courcouronne. (780)

LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.

0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

Journal très-recommandé aux Familles et aux Pensionnats

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'EST UN ABBONNEMENT

A *La Femme et la Famille*, journal des jeunes personnes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE

Sous la direction de M^{lle} JULIE GOURAUD

Principales rédactrices. — M^{mes} et M^{lles} Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Suzerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérida Geofroy, Valentine Vautier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Delville, etc., etc. — Modes et travaux. — M^{me} Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle, sans annexes: 6 fr. — Etranger: 7 fr. — La même, avec annexes et gravures: 12 fr. — Union postale: 14 fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes: 10 fr. — Union postale: 12 fr. — La même, avec annexes et gravures: 18 fr. — Union postale: 20 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. Viton, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1884

1^o Toute personne qui s'abonnera avant le 1^{er} janvier 1884 recevra gratuitement les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1883 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.

2^o Toutes les abonnées recevront, dans le courant de l'année, plusieurs gravures (sujets divers).

3^o POUR ÉTRENNES 1884, LA VOYAGRUSE BACLE, n° 5, charmante machine à coudre, à navette, piqure solide et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 55 fr. S'adresser uniquement à la maison D. Bacle, 46, rue du Bac, à Paris.

Ces grands avantages et la rédaction vraiment choisie que son éminente directrice, M^{lle} Julie Gouraud, a su donner et conserver à *La Femme et la Famille* depuis vingt-cinq ans, justifient d'avance la préférence qu'on lui accordera sur tous les journaux analogues.

LIBRAIRIE JAVAUD

Rue Saint-Jean, à Saumur.

Étrennes 1884

GRANDE EXPOSITION

DES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE

Tableaux, Gravures et Aquarelles, Bronzes, Terre-Cuite, Porcelaines de Sèvres et de Saxe, Faïences d'Art, et tout ce qui tient à la Céramique, Petits Meubles de Luxe, Articles Religieux, Maroquinerie et Tableterie, Cadres en tous genres et Miroiterie Riche, ainsi que les Cristaux émaillés de Bohême.

Très-belle collection d'Ouvrages et Albums illustrés, vendus aux prix annoncés par les éditeurs. (790)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.